RECRUTEMENT D'UN EXPERT POUR UNE MISSION DE FORMATION AU PILOTAGE OPERATIONNEL ET A LA MAINTENANCE D'UNE EMBARCATION A MOTEUR HORS-BORD

LIMITE DE CANDIDATURE
05 Mars 2024

DURÉE DE LA MISSION
Court Terme

ZONE GÉOGRAPHIQUE
Afrique

Répondant à une priorité commune de l'Union européenne et du Sénégal, le Projet entend par une approche globale, inclusive et concertée contribuer à renforcer les capacités des forces de sécurité
intérieure en termes de prévention, renseignement et lutte contre les trafics illicites aux frontières, et la criminalité organisée, y compris le trafic de migrants et la traite des êtres humains et le terrorisme.

Pour cela, il mobilise les ministères de l'Intérieur (police), des Forces armées (gendarmerie), de la Justice, des Finances et du Budget (douane, CENTIF/anti-blanchiment).
Le POC II poursuit la consolidation des forces de sécurité et judiciaires initiées par les projets SENSEC-UE et POC en appuyant les services spécialisés qui combattent cette criminalité organisée de façon
principale (la DNLT, la DPJ, la gendarmerie nationale) ou concourante (douane, CENTIF, la CNLTP et le CILEC).
S'agissant d'une criminalité transfrontalière, les coopérations régionales policières et leur corollaire judiciaire sont bien entendu pris en compte.
Le projet s'articule autour de 4 Axes spécifiques :
1 - Consolider les capacités des Forces de sécurité et des acteurs institutionnels dans la lutte contre le trafic de migrants, la traite des êtres humains et la prise en compte des victimes au Sénégal.
2 - Professionnaliser les forces de sécurité spécialisées ou en poste sur les frontières dans la détection des trafics, le renseignement transfrontalier et la sécurisation des zones frontalières.
3 - Renforcer la chaîne pénale au Sénégal en appuyant les formations des magistrats et des Officiers de police judiciaire sur les domaines du terrorisme et la criminalité organisée.
4 - Dynamiser la coopération opérationnelle avec les pays limitrophes sur les domaines du trafic de migrants, des trafics transfrontaliers et du terrorisme.

2 - Description de la mission

A. Objectifs de la mission
La mission s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 2, plus particulièrement dans le renforcement

des forces de sécurité spécialisées ou en poste sur les frontières dans la détection des trafics, le renseignement transfrontalier et la sécurisation des zones frontalières. Il s'agit en l'occurrence d'améliorer les capacités des agents de la DPAF et de la GN au pilotage opérationnel et à la maintenance de premier niveau d'embarcations de patrouille dans le cadre de la lutte contre les trafics transfrontaliers. L'expert international en binôme avec un expert local devra prendre en compte les embarcations acquises et remises dans le cadre du POC et former 6 personnels de la DPAF et 6 personnels de la GN à la maintenance, à la règlementation maritime, à la navigation, au pilotage opérationnel et au sauvetage en mer.

B. Stratégie de pérennisation

L'objet de la formation est
1/ de renforcer sur le long terme les capacités des forces de sécurité sur le domaine maritime pour les amener à une efficacité optimale dans l'occupation des espaces fluviaux, lagunaires et maritimes et d'y exercer leurs prérogatives administratives et judiciaires en sécurité ;
2/ de contribuer à constituer, à moyen terme, une force maritime (police maritime et gendarmerie maritime) durable en capacité d'agir en autonomie sur des problématiques régaliennes de lutte contre les trafics (actuellement seules la marine nationale et les douanes ont la possibilité d'intervenir) ;
3/ de faire appliquer en tous lieux les règlements maritimes nationaux et internationaux ;
4/ d'amener les forces de sécurité à un niveau de technicité leur permettant de participer au dispositif général de sauvetage en mer.

C. Résultats attendus

Les personnels formés seront en mesure de manœuvrer les embarcations à moteur remises par les projets SENSEC-UE et POC ; d'intervenir en sécurité sur l'ensemble de espaces maritimes du Sénégal ; de procéder à des contrôles règlementaires et administratifs d'embarcations commerciales, de pêche ou de tourisme ; d'interagir avec d'autres forces maritimes dans le cadre d'opérations conjointes ; de procéder, le cas échéant, à des interceptions d'embarcations dans un cadre judiciaire (trafics transfrontaliers ou trafics de migrants) ; de procéder à des actions de sauvetage d'initiative ou sur instructions de l'autorité centrale maritime ; d'assurer une maintenance de premier niveau des embarcations, moteurs et instruments embarqués.

3 - Tâches de l'expert

L'expert recruté, durant 10 jours ouvrés, bénéficiera de l'appui logistique de l'équipe projet. Il se coordonnera avec la ressource locale recrutée avec qui il interviendra concomitamment. Les deux experts devront :

- Prendre en compte la situation des embarcations remises par les projets POC et SENSEC-UE (dans la mesure du possible et uniquement celles stationnées à Dakar) ;
- Faire une évaluation de leur utilisation et des problèmes rencontrés depuis leur mise à l'eau ;
- Établir un rapide diagnostic mécanique ;
- Effectuer les mises à l'eau des embarcations restantes ;
- Former les personnels mis à disposition par la DPAF et la Gendarmerie nationale au pilotage opérationnel ; aux rudiments de la règlementation en mer ; à la navigation ; à l'utilisation des instruments embarqués ; à la maintenance de premier niveau.

La formation pourra être réalisée dans l'enceinte du port de Dakar. La DPAF et la gendarmerie fourniront chacun, une embarcation remise par le POC. Le projet pourvoira aux besoins en carburant et en fluides sur le temps de la formation. Les stagiaires seront nourris.

	Nom du livrable	**Descriptif**	**Date de livraison**
1	Programme	Contenu détaillé et quotidien des activités prévues	29/04/2024
2	Rapport d'évaluation	Situation des embarcations remises par les	24/05/2024

		précédents projets	
3	Fiches individuelles de suivi des stagiaires	Totalité des évaluations finales des stagiaires	24/05/2024
4	Listes des présences	Liste quotidienne d'assiduité signée	24/05/2024
5	Évaluation de la formation	Questionnaires renseignés par les stagiaires relatifs à la qualité de la formation	24/05/2024
6	Rapport de fin de mission	Situation de départ, évaluation, activités menées, résultats obtenus et préconisations	13/06/2024

4. Organisation de la mission

A. Transports et déplacements

CIVIPOL prend en charge le billet d'avion aller-retour en classe économique de l'expert qui lui est transmis dès sa contractualisation. Les cartes d'embarquement aller et retour devront être conservées et remises à l'équipe projet du POC à Dakar.

Les déplacements de l'expert ne sont pas pris en compte par le projet y compris ceux de l'aéroport jusqu'à son lieu d'hébergement.

B. Séjour et hébergement

L'expert perçoit une indemnisation forfaitaire par nuitée. Il lui appartient d'effectuer lui-même la réservation de son hôtel et le paiement de la facture totale. Il en est de même pour sa restauration et ses frais personnels.

Aucuns autres frais ne peuvent être engagés par l'expert au nom du projet ou de CIVIPOL sans l'accord préalable de la coordination du projet POC.

La logistique nécessaire à l'accomplissement de sa mission sera mise à disposition de l'expert par l'équipe projet du POC sur le site même de la formation.

5. Profil de l'expert

• Être membre d'une force de sécurité intérieure civile ou militaire avec au minimum 10 années d'expérience professionnelle ;
• Ou jeune retraité ;
• Appartenir ou avoir appartenu à une unité spécialisée européenne de type gendarmerie maritime ;
• Être instructeur certifié en police en mer ;
• Être certifié pilote d'embarcation niveau 1 et 2 ;
• Être formateur en sureté maritime et portuaire pour les contrôles de sureté niveau 1,2 et 3 ;
• Avoir une expérience professionnelle avérée dans la lutte contre les trafics par la voie maritime et le sauvetage en mer ;
• Avoir des qualifications en entretien de moteurs hors-bord ;
• Avoir déjà assuré des formations à l'étranger notamment au Sénégal serait un atout.

6. Divers

Les points de contact au niveau du siège du POC II à Dakar sont Bruno THOMAS b.thomas@poc-senegal.eu (tel. 00 221 467 71 95) et Zakiya GENEVEE z.genevee@poc-senegal.eu (tel. 00 221 78 467 72 06)
Les candidatures (CV et lettre de motivation) doivent directement leur être adressées par courrier électronique avant le 05 mars 12h.

